



Présentation de la société

Une énergie abondante et disponible, mais qui respecte notre terre et son climat exige de nous un changement fondamental.

François Poulain



François POULAIN, Directeur de l'Alliance des Vents, est ingénieur Polytech'Lille double diplômé de l'Université du Havre. Il a travaillé dans l'industrie pendant dix huit ans notamment pour les groupes aéronautique SNECMA et automobile Renault. François POULAIN est intimement convaincu que nous préviendrons un cataclysme écologique en poursuivant le développement raisonné des énergies renouvelables.

Qu'est ce que l'Alliance des Vents ?

L'Alliance des Vents rassemble et dynamise différentes ressources pour faire émerger des énergies propres et durables au bénéfice des générations futures. La société a démarré son activité en 2006. Notre métier est de produire de l'électricité renouvelable à partir de l'énergie mécanique du vent. Pour cela l'Alliance des Vents a développé des partenariats avec des agriculteurs, communes et collectivités locales. Notre société développe des parcs éoliens en Normandie et Picardie, et assure ou supervise elle même toutes les étapes de la vie des projets : la prospection, le développement, la construction, et l'exploitation. L'Alliance des Vents qui possède 250 KW de permis de construire déposés et 16 MW de projets en étude poursuit son développement par des implantations ciblées.

Historique de L'Alliance des Vents :

Mai 2006 : l'Alliance des Vents démarre son activité,

Janvier 2007 : Acquisition et installation d'un mât de mesure de vent avec enregistreur de données,

Juin 2007 : Dépôt du permis de construire du parc éolien de Gournay,

2008 : Signature de plusieurs promesses de bail emphytéotique avec des agriculteurs de Seine-Maritime et Picardie pour deux parcs éoliens totalisant 16 MW,

Juin 2009 : L'Alliance des Vents est sélectionnée par la commune de Nibas (80) pour l'implantation d'une 3ème ligne de 6 machines totalisant 12 MW de puissance.

Octobre 2009 : Création et ouverture du capital de la SAS ALLIANCE EoleInvest, dédiée à l'acquisition et/ou la construction puis l'exploitation de parcs éoliens.

L'Alliance des Vents

14, rue Gabriel Monod

76600 Le Havre

06.07.12.36.03

alliance@alliance-des-vents.com

<http://www.alliance-des-vents.com>

SARL au capital variable de 7000 €

509 984 845 RCS Le Havre

ALLIANCE EoleInvest

Investissez dans l'énergie éolienne



L'éolien en France et en Europe

Le marché Français de l'éolien terrestre représente actuellement 5000 MW * de puissance installée et va continuer de croître pour atteindre 19 000 MW en 2020, objectif fixé par l'état Français.

La France est le deuxième gisement de vent en Europe, derrière le Royaume-Uni.

D'une manière générale, le marché des énergies renouvelable et plus particulièrement de l'éolien Français est en forte progression du fait du besoin croissant d'énergie électrique et de la lutte organisée contre le réchauffement climatique. La volonté des pouvoirs publics de faire passer la puissance installée de l'éolien terrestre à 19 000 MW en 2020 représente une progression de plus de 14% par an.

Plus concrètement, cela représente 5700 machines à installer sur terre d'ici 2020, soit 570 machines par an.

En parallèle, nous allons assister à la montée en puissance de l'éolien off-shore Français qui passera de 0 MW aujourd'hui (105 MW prévus courant 2011 avec le parc de Veulettes-sur-Mer) à 6000 MW en 2020.

L'Alliance des Vents vous propose un investissement éolien qui conjugue rentabilité, sécurité et développement durable.

Pourquoi investir dans l'énergie éolienne ?

Depuis l'an 2000, Electricité de France à l'obligation de racheter l'électricité produite par les particuliers et par les entreprises. Pour l'éolien, la durée du contrat est de 15 ans à compter de la date de mise en service de l'installation. Le prix de rachat est indexé chaque année sur l'indice du coût du travail dans les industries mécanique et électrique, ainsi que l'indice des prix à la production de l'industrie et des services aux entreprises.

Le tarif de rachat de l'électricité d'origine éolienne est de 85 Euros/MWh à comparer au tarif du marché de gros qui est de 55 Euros/MWh.

Ce tarif de 85 Euros/MWh reste inférieur au tarif de revente de l'électricité sur le marché de détail et donne droit à l'acheteur à des certificats verts, d'où une source de valeur supplémentaire.

D'un point de vue économique, il est clair que l'augmentation de la demande d'énergie électrique dans un contexte de réduction des émissions de CO2, conduira à des augmentations régulières du prix de l'électricité.

C'est d'ailleurs ce que nous avons constaté ces dernières années.

Un autre avantage de l'investissement éolien, c'est qu'il est complètement décorrélé des marchés financiers. C'est donc le produit de diversification patrimoniale par excellence.

* source Syndicat des Energies Renouvelables <http://fee.asso.fr/>

ALLIANCE EoleInvest

Investissez dans l'énergie éolienne

Une occasion rare, des risques limités.

Les occasions d'investir en direct dans un parc éolien sont rares.

Comme dans toute activité, les risques ne sont évidemment pas nuls. En matière d'exploitation éolienne, les principaux fléaux sont : la défaillance d'une machine, la tempête centenaire, le sabotage. Les parades existent :

- contrat de maintenance constructeur garantissant des machines toujours en parfait état,
- gardiennage et télésurveillance,
- assurance multirisques.

Enfin, l'objet du présent investissement exclu la prospective et les études préalables à l'obtention des permis de construire. Les investisseurs ne supportent donc pas de risque financier du à des permis de construire qui ne seraient finalement pas accordés.

Durée d'investissement

Comme tout investissement industriel, l'acquisition d'éoliennes doit être envisagée sur le moyen ou long terme. (la durée de vie des machines est de 20 à 25 ans). Vous pourrez évidemment demander la cession de vos parts avant cette échéance, mais il faut envisager un minimum de 5 années. Pour faciliter les sorties, nous nous engageons à organiser une "bourse" où pourront se rencontrer l'offre et la demande. En outre, les statuts prévoient que les bénéfices réalisés seront en priorité affectés aux demandes de rachats formulées par les associés. Enfin, les assemblées pourront voter la cession de certains parcs ou certaines participations. **A noter** : cet investissement ne bénéficie pas d'une garantie de rachat des parts souscrites.

Investissement minimal
50 001 euros.



Objet de l'investissement :

- l'acquisition et/ou la construction, puis l'exploitation, d'éoliennes industrielles,
- la prise de participations majoritaires ou minoritaires dans des parcs éoliens construits ou à construire,
- éventuellement, l'achat de permis de construire accordés et purgés de tout recours.

Forme

ALLIANCE EoleInvest est une Société par Actions Simplifiée (SAS) soumise à l'impôt sur les sociétés.

Gouvernance

Gouvernance classique d'une SAS dirigé par un Président révocable à tout moment pour juste motif. Le Président n'aura pas le pouvoir de recourir à l'endettement pour financer les activités de la société (le recours à la dette est de la compétence des associés). **Le Président ne percevra pas de salaire.**

Droits d'entrée et frais de gestion

Pour collecter le plus de fonds possibles et pour vous offrir la plus grande réduction d'impôts, nous avons conçu ce produit **sans aucun droit d'entrée**. De plus, les frais de gestion administrative de la société seront maintenu au plus faible niveau possible. Ces frais comprennent :

- les frais de déplacement, d'affranchissement,
- l'ensemble des fournitures nécessaires à l'activité (fournitures informatiques et autres consommables),
- des frais éventuels de représentation visant à la promotion de la société,
- les frais de comptabilité et de gestion courante.

Par contre, ces frais ne comprennent pas :

- les coûts d'acquisition ou d'implantation de nouvelles éoliennes,
- l'acquisition de parts dans des parcs éoliens construits ou à construire,
- la rémunération de tout intermédiaire pendant les phases d'acquisition ou d'implantation (notaire, avocat, conseil en due diligence, ...),
- les charges d'exploitation des éoliennes comme les frais de maintenance, d'assurance, de remboursement ou de leasing des machines, de loyer des terrains, de taxes, ...

ALLIANCE EoleInvest

Investissez dans l'énergie éolienne

Rentabilité

La composante principale de la rentabilité d'un parc éolien est la vitesse moyenne du vent sur le site. Bien évidemment, plus il y aura de vent, plus les éoliennes produiront d'électricité et donc plus la facturation sera importante. L'obligation d'achat d'EDF sur 15 ans permet d'investir sans risque dans le secteur éolien, ensuite l'électricité sera vendue au prix du marché mais les charges d'amortissement seront nulles. De plus, les besoins croissants de la demande mondiale en énergie vont entraîner des augmentations régulières du prix de l'électricité dans les années à venir. La rentabilité nette après impôt d'un parc éolien type, situé en France métropolitaine, se situe entre 10% et 15%. L'Alliance des Vents apportera toute son expertise pour la sélection des cibles les plus avantageuses.

Objectif de collecte

2.5 Millions d'euros par an.

Clôture des souscriptions

Dès l'atteinte de l'objectif de collecte ci-dessus.

Valeur des parts sociales

La valeur des parts sociales sera calculée et communiquée une fois par an, à l'occasion de l'assemblée générale, sur la base du bilan présenté.

Statut social de l'investisseur

Les associés ne sont pas soumis à cotisations sociales. La société est à responsabilité limitée, les risques de pertes sont donc limités aux apports.

Communications annuelles

Chaque année, avec la convocation à l'Assemblée Générale, vous recevrez par mail les comptes sociaux et le rapport de gestion portant mention des puissances acquises, des productions obtenues, des rapports de maintenance des machines, des événements notables, etc ...



Souscription

Pour souscrire, vous devez nous retourner votre dossier complet accompagné d'un chèque du montant de votre souscription.

ALLIANCE EoleInvest vous fait bénéficier d'une fiscalité attractive à toutes les étapes de votre placement. Ainsi, investissement durable rime avec placement rentable.